

**BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE AUX HABITANTS DE
LA COMMUNE
DE SAINT PANTALEON**

N°23 Période de Janvier à Juin 2002

Naissance : GORSE Baptiste né le 27.02.02
De Gorse Laurent et Combelles Christine Domiciliés à la Planque

FESTIVAL DE L'EAU DU MASSIF CENTRAL

Exposition à la Mairie sur le Thème « les Sources Miraculeuses du Canton » **Le 22 juillet**

2002 à 17 heures suivi d'un Vin d'honneur

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE MONTCUO

Tous les Jours de 14 H à 18 H 30
Samedi de 09 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Modification des Horaires d'Ouverture en fin d'Année

HEURES D'OUVERTURE SECRETARIAT MAIRIE

Mercredi 09 H à 12 H
Samedi 13 H 30 à 15 H

CONGES ANNUELS

Le secrétariat de la Mairie sera fermée du 05 août au 24 août inclus
Une permanence sera assurée le samedi de 14 H à 15 H

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2002 à 20 heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mmes Forestier MF, Guerrier I., Lasbouygues J. et Mr Lacroix Georges, excusés, siège et délibère :

Après information auprès de la direction Départementale du Travail et de l'emploi, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage aux 35 heures, il faut revoir le salaire de Mlle Millerand Brigitte, employée CEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'heures effectuées et d'augmenter le salaire brut de 11.43% à compter du 01 janvier 2002.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que la Commune peut adhérer au régime d'assurance chômage pour le personnel non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au régime d'assurance chômage pour l'employée Millerand Brigitte.

Le Conseil Municipal confirme que le tarif de la location de la Salle des Fêtes pour le 31 décembre est bien de 80 euros pour tout le monde.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que France Télécom ne vend plus de fournitures à moins de 76.22 euros par mandat administratif.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Camsusou Roger n'a pas réagi au recommandé qu'il a reçu concernant la clôture faite sur la parcelle communale.

Le Conseil Municipal décide d'amener un camion de pierres par la Communauté de Communes du Canton de Montcuq dans le chemin Van Melleart.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les poubelles se trouvant au Camping de St Martial gêne la visibilité pour la sortie de la voie communale de Lartigue.

Mr le Maire fait le point sur les travaux Mairie et le Conseil Municipal décide l'inauguration le samedi 02 mars 2002 à 15 heures 30 en présence de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que le 31 janvier 2002, il y a des élections MSA et qu'il y a lieu de tenir le bureau de vote de 09 heures à 17 heures.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2002 à 20 heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mme Guerrier I., excusée, siège et délibère :

Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé par France Télécom au sujet de l'achat des fournitures.

Il indique qu'il a reçu une cartouche gratuite.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le programme voirie :

- Chemin de la Métairie Haute jusqu'au virage en partant du haut 400 M
Coût : **5 236.27 euros**

- Voie Communale de Barrau 887 M
Coût : **10 958.13 euros**

- Chemin de Vignenouèles 166 M
Coût : **2 157.78 euros** avec une demande de participation du propriétaire de la maison desservie soit 762.25 euros.

Suite à la visite de la voirie communale, il a été constaté que la voie communale de Bonarme s'affaisse au niveau des deux virages.

Une demande de réfection du chemin entre la maison de Mr Lacam et de Mme et Mr Andrieu a été demandé.

Une demande de débroussaillage du chemin de Combe Nègre a été faite.

Il faudra également voir le chemin entre la maison de Mme et Mr Lafage et Mr Favenec.

Le point à temps reste à faire.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles normes concernant l'assainissement non collectif.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion de la Commission de la Communauté de Communes du Canton de Montcuq :

- Mr Lasbouygues Philippe a été embauché pour remplacer Mr Lacombe Yves qui part à la retraite.

 - La commune de Saux adhère à la Communauté de Communes du Canton de Montcuq

 - Mr Fresquet a été choisi pour l'étude préalable des cartes communales au niveau du canton pour un coût de 30 000 euros.

 - L'augmentation du salaire de Mr Couture suite à la montée de grade.
-
- Il est prévu d'agrandir le garage destiné à la Communauté de Communes du Canton de Montcuq.

- Celle-ci envisage d'acheter un rouleau pour un coût de 12 195 euros HT et que l'ancien sera repris pour 1525 euros environ.
- Elle prévoit d'acquérir un balai sur tracteur pour un coût de 2744 euros.
- Mme Brocard a eu le concours et sera augmentée de 30% environ.
- Modification de l'atelier relais qui devrait être à St Cyprien.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu à Valprieonde concernant la signalétique.

Il est prévu des réunions par vallées-plateaux sur la taxe de séjour.

Mme Chantai Balat est embauchée par l'association Pays de Cahors. Elle fait un mi-temps à Montcuq et un mi-temps à Castelnau Montratier. Son salaire sera financé par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que l'association Points d'Eau demande d'effectuer une exposition la dernière semaine de juillet à la Salle des Fêtes. Le thème à St Pantaléon sera les sources miraculeuses.

Mr le Maire donne le coût des fournitures pour la remise en état de la porte de la remise soit 49.50 euros.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de la dissimulation des réseaux dans le bourg est lancée.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sont reçues à la Mairie du 01 septembre au 31 décembre

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2002 à 20 heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mmes Caballero C. et Forestier MF., excusées, siège et délibère :

Mr le Maire rappelle que la Conférence Régionale d'Aménagement du Territoire (CRADT) s'est réunie le 29 octobre 2001 pour examiner la charte de développement. Son avis a été notifié au territoire le 29 janvier 2002.

Deux remarques sont formulées :

Sur les relations urbain, rural (développer l'interaction entre le secteur urbain et les territoires ruraux)

Sur la composition du Conseil de développement

Mr le Maire présente donc le projet de complément de charte reprenant ces remarques. Ce document doit être examiné par les Conseillers Municipaux et les Conseillers Communautaires.

Après examen du projet de complément de charte, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cet additif dans toutes ses composantes et approuve la nouvelle composition du Conseil de Développement.

Mr le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de Mme la Préfète concernant le Schéma de Cohérence Territorial du Sud du Lot (SCOT) intégrant la commune de St Pantaléon au projet de périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (8 voix pour, 1 abstention) décide d'intégrer la commune de St Pantaléon au SCOT du Sud du Lot.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la construction d'une maison au lieu-dit larroque.

Suite à la demande formulée par Quercy Blanc Environnement, le Conseil Municipal décide de mettre un panneau de refus pour la THT sur l'arbre de Judée qui se trouve à l'espace propreté.

Le Conseil Municipal décide de renvoyer une lettre de rappel à Mr Canal avec un délai de réponse (participation aux travaux voiries).

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que les fossés ont été faits et que l'aqueduc de la voie communale de Barreau a été débouché par les pompiers.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion des communes de Saux et de Fargues à la Communauté de Communes du Canton de Montcuq.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la cotisation de l'association des Maires du Lot est passée à 80 euros.

Mr le Maire signale que Mr Bernard Charles viendra rencontrer le Conseil Municipal le 15 mars 2002 à 14 heures 15 à la Mairie.

Le Conseil Municipal envisage d'améliorer la visibilité du virage de la voie communale de Barrau à St Jean le Froid et demande à Mr le Maire de faire établir des devis.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2002 à 20 heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal siège et délibère :

Mr le Président donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2001 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	334 725.20 frs	soit 51 028.53 euros
Recettes	497 284.39 frs	soit 75 810.52 euros
Report année 2000	233 796.59 frs	soit 35 642.06 euros

Excédent Total de Fonctionnement 396 355.78 frs soit 60 424.05 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	772 192.96 frs	soit 117 720.05 euros
Recettes	228 979.00 frs	soit 34 907.62 euros
Report année 2000	457 694.80 frs	soit 69 775.12 euros

Excédent Total d'Investissement 42 020.72 frs soit 6406.02 euros

Résultat Définitif Année 2001 438 376.50 frs soit 66 830.07 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT PALLULOS

Dépenses	0.98 frs	soit 0.15 euros
Recettes	0 frs	
Déficit	0.98 frs	soit 0.15 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT PALLULOS

Dépenses	225 783.64 frs	soit 34 420.49 euros
Recettes	150 000.00 frs	soit 22 867.35 euros
Déficit	75 783.64 frs	soit 11 553.14 euros

RESTES A REALISER

Dépenses	84 216.35 frs	soit 12 838.70 euros
Recettes	59 500.02 frs	soit 9 070.72 euros
Déficit Définitif	100 499.97 frs	soit 15 321.12 euros

Résultat Définitif Année 2001 - 100 500.95frs soit 15 321.27 euros

Approuvé à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif 2001, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 60424.05 euros. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Résultat au 31 décembre 2001 60 424.05 euros
- Affectation à l'excédent reporté 60 424.05 euros

Après avoir entendu le compte administratif 2001 pour le Pallulos, statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Couverture du besoin de financement Compte 1068 15 321.12 euros
- Reste sur excédent de fonctionnement -15 321.27 euros

Mr le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition sur la base 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ces taux pour l'année 2002.

Mr le Maire donne lecture du budget primitif 2002 qui s'élève à 12 9312 euros en dépenses et en recettes pour la Section de Fonctionnement et à 39 136 euros en dépenses et en recettes pour la Section d'Investissement.

Le budget annexe Pallulos s'élève à 18 181 euros en dépenses et en recettes pour la Section de Fonctionnement et à 26 781 euros en dépenses et en recettes pour la Section d'Investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les deux budgets à l'unanimité.

Concernant le panneau Mairie, Mr le Maire donne lecture du devis établi à titre indicatif par l'entreprise Enseignes et Marquages Publicitaires.

Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec l'entreprise pour établir un devis définitif.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du chemin de Vignenouèles sont reportés en 2003.

Pour les chemins de randonnées, le Conseil Municipal décide de contacter Mrs Montagnac Alain et Trotry pour la visite des chemins les concernant.

Pour la réouverture du chemin rural de Bagat au Poussai, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'envoyer un courrier à la Municipalité de St Daunes pour une demande de participation aux travaux à concurrence de 50%.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide de donner la compétence d'assainissement non collectif au Syndicat intercommunal AEP et d'Assainissement du Quercy Blanc à partir du 01 janvier 2003.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à Lascabanes pour l'étude de la carte communale qui sera faite par Mr Fresquet.

Mr le Maire donne le coût de l'inauguration de la Mairie qui s'élève à 638.16 euros.

Le Conseil Municipal décide la Commémoration du 08 mai, ce jour à 11 heures 30.

Il informe le Conseil Municipal qu'il y a des élections le 21 avril et le 05 mai et qu'il faut programmer le gardiennage de l'urne.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'une boîte postale pour la dépêche sera à la disposition des abonnés de la commune qui le souhaitent.

DETAIL DU BUDGET PRIMITIF 2002

Vue d'Ensemble de la Section de Fonctionnement

RECETTES

PRODUITS DES SERVICES	357.00
IMPOTS ET TAXES	10169.00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	45224.00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3900.00
ATTENUATION DE CHARGES	9239.00
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	60423.00
TOTAL GENERAL	129312.00

DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL	53949.00
CHARGES DE PERSONNEL	23473.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39552.00
CHARGES FINANCIERES	190.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	305.00
DEPENSES IMPREVUES	9000.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2592.00
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	251.00
TOTAL GENERAL	129312.00

DETAIL SUR QUELOUES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à Caractère Général (Principales)

EAU ET ASSAINISSEMENT	840.00
ENERGIE ET ELECTRICITE	3800.00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	460.00
ENTRETIEN BATIMENTS	18417.00
ENTRETIEN VOIRIES	24835.00
ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	77.00
MAINTENANCE	610.00
PRIME D ASSURANCE	1193.00
DOCUMENTATION GENERALE	77.00
TAXES FONCIERES	320.00
TOTAL GENERAL	50629.00

Participations et Contingents

SERVICE INCENDIE	5897.00
CHARGES INTERCOMMUNALES	10094.00
TOTAL GENERAL	15991.00

Charges Intercommunales

FONDS DE CONCOURS (FONTAINES)	1000.00
ECOLE DE BAGAT	1678.00
GARDERIE DE BAGAT	2300.00
ECOLE DE SAUZET	397.00
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE MONTCUQ	427.00
ECOLE DE TRESPoux	200.00
CAPITAL EMPRUNTS PONTS	1190.00
INTERETS EMPRUNTS PONTS	687.00
SYNDICAT ASSAINISSEMENT DES COURS D EAU	705.00
ECOLE DE ST DAUNES	1280.00
SIAC DEBROUSSAELLAGE	230.00

Vue d'Ensemble Section d'Investissement

ACQUISITION DE MATERIEL	4300.00
VOIRIE	7500.00
MAIRIE	12449.00
PALLULOS	26781.00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2002 à 21 heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mrs Paraire A. et Lacroix G. excusés, siège et délibère :

Concernant le dégagement du virage de la voie communale de Barreau à St Jean le Froid, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait contacté l'entreprise Batireg et St Pierre et que seul le dernier avait répondu. Son devis s'élève à 2500 euros HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Mr le Maire de contacter les entreprises Montesquieu Terrassement et Trézières.

Après lecture des devis SOS PC et Magnus, le Conseil Municipal décide d'acheter le matériel informatique à SOS PC et les logiciels de Comptabilité et Elections à la Société Magnus.

Le Conseil Municipal décide de convoquer Mr Trotry pour le chemin rural de Cahors Montcuq (partie de la Serre à Tressot) et Mr Montagnac Alain pour le chemin rural de St Martial à Gousty le dimanche 19 mai 2002.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que Mr Boisset Didier projette de demander la déviation d'un chemin à Pech Caussen.

Le Conseil Municipal décide d'envoyer un courrier à Mr Boisset pour la plantation d'une haie sur l'ancien chemin rural en bordure de sa propriété afin de lui accorder l'autorisation de la haie qui deviendra communale. Le terrain restant propriété de la commune.

Le Conseil Municipal décide de s'inscrire au concours des villes et villages fleuris pour 2002.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Fédération Départementale d'Electricité du Lot pour la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages électriques. Le Conseil Municipal décide de faire la demande.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes du Pays de Cahors pour l'étude relative à la création d'un chenil. Le Conseil Municipal décide de mettre en attente le projet.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par le collège de Castelnau Montratier pour un élève de la commune. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation de 30 euros pour l'enfant Cazes Benjamin.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion Commission Voirie de la communauté de communes du canton de Montcuq :

- Il est prévu de revoir l'investissement voiries des communes
- Une démonstration du nouveau système de goudronnage aura lieu à Sérignac le 30 mai 2002.
- Une étude du coût des écoles par regroupement pédagogique est prévue
- La fiscalité reste identique pour 2002.

TAUX FISCALITE COMMUNAUTAIRE

TAUX DES TAXES	2001	PROPOSITION 2002
Taxe d'Habitation	4.43	4.43
Foncier Bâti	7.30	7.30
Foncier non Bâti	57.00	57.00
Taxe Professionnelle	5.95	5.95

FISCALITE 2002**IMPOT = Bases X Taux**

	Bases 2001	Bases 2002	Taux	Impôt
Taxe d'Habitation	2 305 145	2 353 000	4.43	104 238
Foncier Bâti	1 607 754	1 664 000	7.30	121 472
Foncier non Bâti	230 633	234 500	57.00	133 665
Taxe Professionnelle	953 767	854 400	5.95	50837

Produit Fiscal attendu en 2002

410212 euros (2690814 frs)

Produit Fiscal en 2001

405 525 euros (2660070 frs)

Mr le Maire donne lecture des travaux voiries qui ont été fait sur la commune pour l'année 2001.

Communauté de Communes du Canton de Montcuq**Commune de St Pantaléon****Du 01.01.2001 au 31.12.2001****MAIN D'OEUVRE**

Nature des Prestations	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Equipe Agents	44 jours	880.00 frs	38 720.00

38 720.00

FOURNITURES ET MATERIAUX

Batireg Calcaire 0/20	77.10	29.60	2 729.46
Batireg Mélange Béton	9.80	75.00	879.06
C3L Emulsion de Bitume et Transport	5.70	1 460.00	9953.11
C3L Enrobé	1.50	362.00	649.43
Fournitures Deltour	1.00	151.44	181.12
Fournitures Fransbonhomme	1.00	1425.19	1 704.53
Lagarde Gravillon et Transport	41.50	70.00	3 474.38
Sématec Stérile 0/80	68.90	19.35	1 594.53

21 165.62

ENGINS

Camion Benne	10 jour s	320.00	3 200.00
Camion Ivéco	2 jours	140.00	280.00
Cylindre	2 jours	110.00	220.00
Débroussailleuse	5.50 jours	280.00	1 540.00
Niveleuse	2 jours	400.00	800.00
Pelle Mécanique	4 jours	650.00	2 600.00
Répandeuse Bitume et Camion	3 jours	320.00	960.00
Tracteur m	0.50 jour	180.00	90.00
Véhicule Léger	5.50 jours	80.00	440.00

10 130.00

TOTAL GENERAL POUR LA PERIODE

70 015.62

Les délégués du Syndicat d'Assainissement des Cours d'Eau donnent le compte rendu de la réunion.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2002 à 21 heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal à l'exception de Mme Lasbouygues J. excusée, siège et délibère :

Pour le dégagement du virage sur la voie communale de Barreau à St Jean le Froid, Mr le Maire donne lecture des devis établis par les entreprises Trézières 1 520 euros HT et Montesquieu Terrassement 1 768 euros HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Trézières.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du Syndicat AEP et d'Assainissement du Quercy Blanc demandant de transférer la compétence Assainissement Collectif à ce dit Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer cette compétence au Syndicat AEP et d'Assainissement du Quercy Blanc.

Pour la subvention de 30 euros versée au Collège de Castelnau Montratier, le Conseil Municipal doit voter une décision modificative pour le versement de celle-ci. Le Conseil Municipal décide de débiter le compte 61523 Entretien de Voies et Réseaux et de créditer le compte 65748 Subventions.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut effectuer la visite des maisons et fermes fleuries avant le 15 juin 2002.

Ont été désigné Mmes Caballero Carmen, Forestier Marie-France, Bord Ariette et Mlle Millerand Brigitte.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que Mr Bach Pierre a versé 50 euros pour la location de vaisselle.

Le Conseil Municipal est informé que le Certificat d'Urbanisme de Mr Château Joël a été refusé mais qu'une nouvelle demande a été faite.

Mr le Maire donne le compte rendu de la commission voirie

- Pour le chemin de St Martial à Gousty (Montagnac) et celui en limite de la commune de Lascabanes (Trotry), il a été convenu d'attendre la levée des récoltes pour la remise en état.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Ausset pour les chemins du Cayrou au Combe Nègre et le chemin du Poussai.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des chemins communaux à 0.10 euros le mètre carré.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'extension de ligne électrique à Pech Caussen pour Mr Debrun.

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

CATEGORIE

NOM ET PRENOM

Jardin visible de la Voie Public

Bessières Gisèle
Forestier Marie-France
Tomasella Nicole

Décor Floral en Bordure de Voie Publique

Millerand Brigitte
Jalbert Henriette
Macbeth Elisabeth

Fenêtre, Mur, Balcon, Terrasse

Aoulak Henriette
Bach Denise

Bâtiment Public

Salle des Fêtes
Mairie

Ferme Fleurie

Lanies Georgette

Structure d'Accueil Touristique

Cardinet Marie-Françoise